



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis après la mise en marché

Nom du produit : Saflufénacil Herbicide Technique 2
N° d'homologation : 34872
N° de la demande : 2022-0218
N° de document de l'ARLA : 3445762
Publié le : 2023-05-30

Au cours de la période d'homologation accordée jusqu'au le 31 décembre 2028, les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits et fournis à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le 31 Mai 2027, accompagnés des numéros de CODO précisés. Une réponse partielle aux exigences en matière de données ne sera pas acceptée.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES POUR L'HOMOLOGATION D'UN PRINCIPE ACTIF DE QUALITÉ TECHNIQUE (PAQT) OU D'UN PRODUIT DU SYSTÈME INTÉGRÉ

CODO : 2.13.3
Titre : Données sur les lots

Exigences s'appliquant après la commercialisation : Les données sur cinq lots, conformes aux BPL et représentant une production à l'échelle commerciale sur le site de fabrication approuvé, doivent être fournies en guise de renseignements postcommercialisation à la suite de l'homologation. L'analyse doit comprendre les solvants/impuretés préoccupants, le cas échéant, déterminés au moyen d'une méthode ayant un degré de sensibilité approprié.